



# PRIX « ATOUTS PRIX »

*Dans la recherche  
Dans un établissement scolaire  
Dans un établissement d'enseignement supérieur*

**Vous êtes élève ou un étudiant en situation de handicap ?**

La convention atouts pour tous souhaite encourager les projets individuels ou collectifs bénéficiant aux élèves ou étudiants en situation de handicap :

- **Prix de l'innovation** : récompense 10 000<sup>e</sup>
- **Prix de la coopération** : récompense 5000<sup>e</sup>
- **Prix individuel** : récompense 2000<sup>e</sup>

- **Prix de l'innovation** : valorisation d'un projet de recherche universitaire (dont technologique) ou d'une recherche – action, mené par un ou plusieurs étudiants à destination d'élève(s) ou d'étudiant(s) en situation de handicap (recherche pure, outil technologique, aide à l'insertion professionnelle...).
- **Prix de la coopération** : valorisation d'une action associant un groupe d'élèves ou d'étudiants, valides et handicapés, dont la finalité est de réaliser un projet collectif.
- **Prix individuel** : encourager un élève ou un étudiant en situation de handicap engagé dans un projet personnel et qui a besoin d'un soutien financier pour le réaliser.

Comment se déroule la participation à un Prix « Atouts Pris » ?

- Dépôt de candidature pur le 31 janvier 2023
- Décrivez un maximum votre projet via la fiche candidature
- Récompenses en juin 2023



**Partenaires et entreprises soutenant vos initiatives :**



Comment s'inscrire à un des prix atouts pour tous?

- Demander la fiche de candidature à l'adresse [atoutspourtous@ac-toulouse.fr](mailto:atoutspourtous@ac-toulouse.fr)
- Compléter cette fiche et renvoyer à l'adresse [atoutspourtous@ac-toulouse.fr](mailto:atoutspourtous@ac-toulouse.fr) avant le 31 janvier 2023

